



Direction aménagement et urbanisme  
No A 2023-590

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

077-217701085-20230701-130193-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2023

## ARRETE DU MAIRE

NUMÉROTAGE  
7 ET 7 BIS BOULEVARD CHILPÉRIC

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Considérant la parcelle cadastrée BH 232 numérotée au 7 boulevard Chilpéric.

Considérant la division de ladite parcelle en deux lots supportant des bâtiments non destinés à être démolis.

Vu la demande de numérotage reçue le 23 juin 2023 accompagnée du plan de division, par laquelle le Cabinet MILLARD sollicite l'attribution d'une numérotation de voirie pour chacun des lots.

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chacun des deux lots bâtis.

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Le lot A, terrain bâti, issu de la division et identifié sur le plan joint comme la parcelle cadastrale BH 499, est numéroté au 7 bis boulevard Chilpéric.

#### ARTICLE 2 :

Le lot B, terrain bâti, issu de la division et identifié sur le plan joint comme la parcelle cadastrale BH 498, est numéroté au 7 boulevard Chilpéric.

#### ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Madame la Directrice des affaires civiles et accueil des Administrés de la Ville de CHELLES,
- Cabinet MILLARD, 6 rue Gustave Nast, BP121, 77500 CHELLES

- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot  
51079 REIMS Cedex,
- Le service du Cadastre de MEAUX,
- La Poste de CHELLES,
- LA POSTE SNA, 1 rue François Vidal CF30238 , 33506 LIBOURNE Cedex
- France Télécom,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, **20 JUIL, 2023**



**Brice Rabaste**  
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le **21 JUIL, 2023**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

## PLAN DE DIVISION

Nota : Les limites figurées sur ce plan ont été définies après application de documents d'archives notamment le plan de masse de la copropriété datant du 13/12/1967.  
Elles n'ont pas fait l'objet d'un bornage et reconnaissances des limites avec les propriétaires riverains concernés

### LEGENDE

Jardinière

Ligne télécom

Ligne EDF

Seuil de porche

— Débord de toiture + gouttière

PV

Pavé de verre

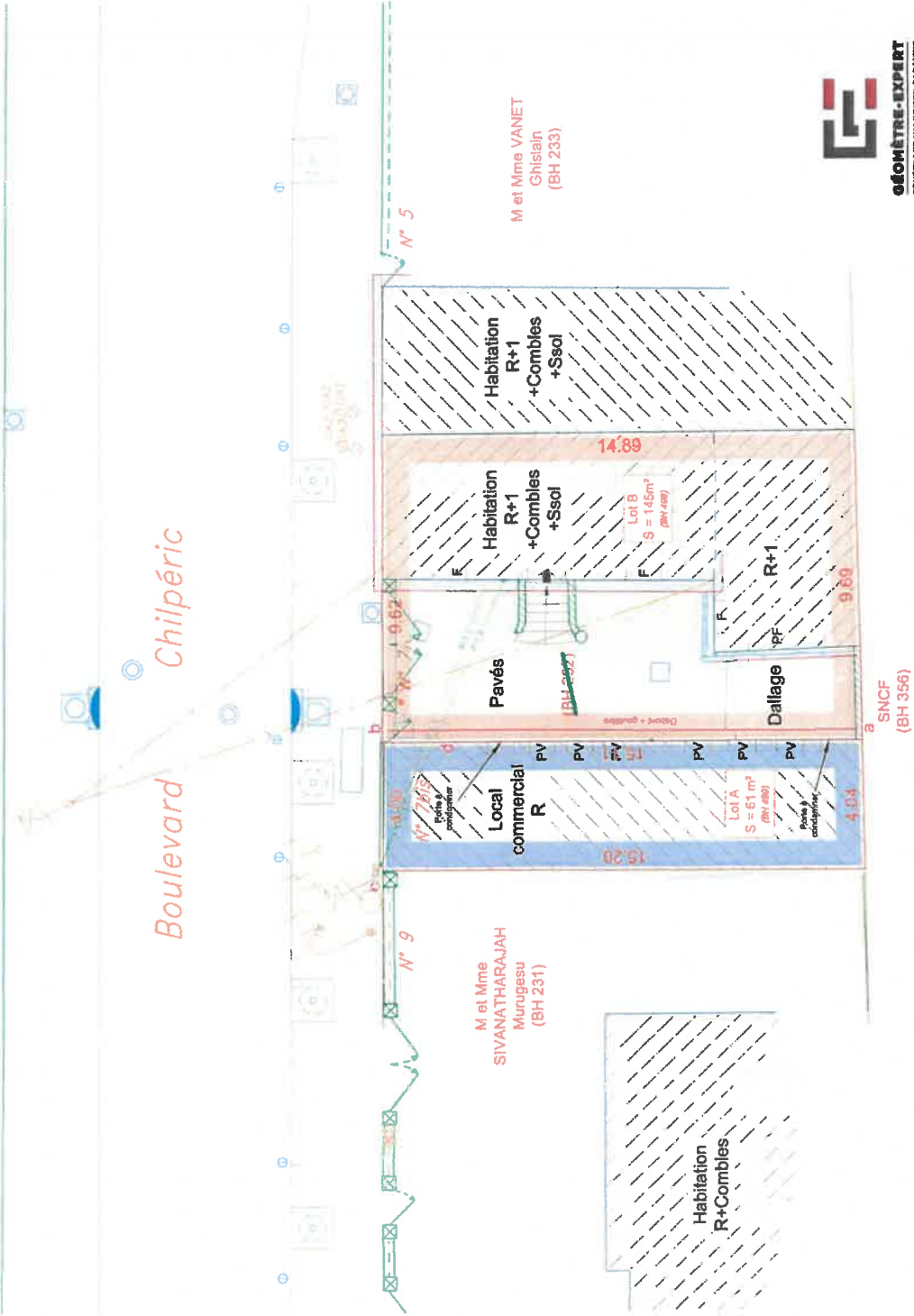
PF Porte-fenêtre

F Fenêtre

a-b : Semblance de débord de toiture et de gouttière s'exerçant sur le fonds servant (lot B) cadastré section BH n°498 au profit du fonds dominant (lot A) cadastré section BH n°499.

Nota : Les réseaux devront être séparés entre les deux lots au fur et à mesure de leur servitude, notamment le réseau Eau/EP.

c-d : Servitude de réseau aérien s'exerçant sur le fonds servant (lot A) cadastré section B n°499 au profit du fonds dominant (lot B) cadastré section B n°498.



Mis à jour le : 15/06/2023  
COORDONNÉES XY LAMBERT 93 CC49 - NIVELLEMENT N.G.F. NORMAL (PRECISION GPS)  
ECHELLE : 1/150 RÉFÉRENCE : 23-088-2 DATE : 13/04/2023